



Hôtel de Ville

3, Grande rue de la Trinité
44190 Clisson
Tél. 02 40 80 17 80
contact@mairie-clisson.fr
www.mairie-clisson.fr


**Objet : CONSEIL MUNICIPAL
CONVOCA TION**

Clisson, le 2 juin 2023

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra, le :

Vendredi 9 juin 2023 à 19 h
Salle du Perron à la Garenne Valentin.



Changement de
lieu et d'horaire

ADMINISTRATION GENERALE

1. **ELECTIONS**

Elections sénatoriales 2023

- › *Election des délégués et de leurs suppléants*

La circulaire préfectorale du 25 mai 2023 rappelle que le renouvellement partiel des membres du Sénat interviendra le dimanche 24 septembre 2023.

Les Conseils municipaux des Communes situées dans les départements concernés sont convoqués le vendredi 9 juin 2023, afin de désigner leurs délégués et suppléants, conformément au décret n° 2023-257 du 6 avril 2023.

Il est rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Pour Clisson : 15 délégués et 5 suppléants, sont à élire.

- › **Présentation de l'état d'avancement du projet « Gardienne des ténèbres » par B. Barbaud**

2. **GENERAL**

Affaires diverses

- › *Festival Hellfest – convention de moyens « Ville de Clisson / Hellfest productions » – années 2023 à 2026 – approbation*

3. **GENERAL**

Conseil municipal

- › *Association des Maires de Loire-Atlantique – motion de soutien au Maire de Saint-Brévin*

4. **GENERAL**
Conseil municipal

- *Association des Maires de Loire-Atlantique – désignation d'un référent déontologue*

AFFAIRES DIVERSES



Xavier Bonnet
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'X. Bonnet', written over a horizontal line.

N.B. - Pour valoir 'Note de synthèse', l'ensemble des projets des délibérations est transmis, par voie électronique, à l'adresse personnelle de chacun des Conseillers municipaux.

→ Il est rappelé que les dossiers sont à la disposition des Conseillers municipaux qui le souhaitent et sont consultables au Service 'Secrétariat général' de la Mairie.